



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités**

La Défense, le

Le directeur général

**Madame Ilaria Casillo
Vice-Présidente
Commission nationale du débat public
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS**

Madame la Vice-Présidente,

Vous m'avez interrogé sur les enseignements que l'État retire des concertations avec le public qui se sont tenues sur les projets d'aménagements de l'A63/A660 d'une part et de la RN13 entre Évreux et Chaufour les Bonnières d'autre part, et sur les décisions qui seront prises quant à leur poursuite.

Le projet d'aménagement de l'A63/A660, qui a fait l'objet d'une concertation qui s'est achevée le 30 avril dernier, entre dans le cadre de la revue des projets autoroutiers en cours. Cet exercice vise à évaluer ces projets à l'aune de différents critères, notamment dans le cadre de la démarche du Gouvernement de planification écologique, mais également en tenant compte des bénéfices attendus de la réalisation de ces infrastructures et de l'expression des territoires concernés. Les conclusions sur les suites à donner à ce projet ont donc été différées le temps de mener cette revue. Elles seront communiquées à la CNDP et rendues publiques.

S'agissant du projet d'aménagement de la RN13 entre Évreux et Chaufour, les études d'opportunité ayant donné lieu à une concertation avec le public, ont été engagées à la demande et sous le pilotage de la Région Normandie, avec le concours de la SANEF pour ce qui concerne la création d'une nouvelle liaison avec l'A13, selon une organisation spécifique ayant fait l'objet d'une convention tripartite en 2020. Cette organisation a été présentée pendant la concertation. L'État n'en demeure pas moins, selon les termes de la convention de 2020, le maître d'ouvrage du projet et fera connaître les conclusions qu'il retire de la concertation. Ces conclusions seront prochainement communiquées à la CNDP et rendues publiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry COQUIL